

## **Annexe 24 : Le renvoi du chef de la délégation gouvernementale aux négociations d'Arusha, Boniface Ngulinzira, et le non-renouvellement du Premier ministre, Dismas Nsengiyaremye en 1993**

### **Analyse**

Dans le jeu politique à trois qui s'est instauré avec la mise en place du gouvernement pluripartite d'avril 1992, les tensions entre la Présidence de la République et le ministre des Affaires étrangères (issu du parti de l'opposition intérieure, le MDR) en charge des négociations de paix avec le FPR étaient inévitables. Ayant voulu absolument conserver les ministères de la Défense et de l'Intérieur dans le giron du parti présidentiel, le MRND, le Président concédait là une carte majeure à son adversaire intérieur le plus puissant, le MDR.

Pour autant, le Président ne pouvait se laisser entraîner à des concessions qui déconsidérerait sa fonction et les forces nationales les plus concernées par l'issue de la guerre et des négociations et en premier lieu les Forces armées rwandaises.

L'absence de concertation fut la règle tout au long de l'année de contacts et de négociations qui précéda la signature des Accords de paix d'Arusha, le 4 août 1993. Les quelques échanges ci-après illustrent les désaccords souvent vifs entre les composantes de la délégation gouvernementale.

24.1 Enoch Ruhigira, <i>Note à son Excellence le président de la République sur les négociations d'Arusha</i> , Kigali, 9 juillet 1992. ....	2
24.2 Note au président de la République rédigée par Juvénal Renzaho (conseiller Affaires politiques) et Enoch Ruhigira (directeur de cabinet) le 30 octobre 1992.....	5
24.3 Lettre d'Enoch Ruhigira, directeur de Cabinet du président Juvénal Habyarimana, à Dismas Nsengiyaremye, Premier ministre sur les négociations d'Arusha du 30 décembre 1992 .....	16
24.4 Démenti du directeur de cabinet à la Présidence de la République sur la déclaration radiodiffusée du ministre Pascal Ndengejeho les 10 et 11 janvier 1993.....	18
24.5 Lettre d'Enoch Ruhigira, directeur de cabinet du président Juvénal Habyarimana, à Dismas Nsengiyaremye, Premier ministre sur la poursuite des négociations d'Arusha du 26 janvier 1993.....	23
24.6 Lettre de rappel à Kigali de Boniface Ngulinzira du 16 juin 1993.....	28
24.7 Lettre du bureau exécutif du MRND au président de la République sur la candidature de Dismas Nsengiyaremye au poste de Premier ministre du 12 juillet 1993.....	29
24.8 La non-reconduction de Dismas Nsengiyaremye au poste de Premier ministre en juillet 1993 .....	32

**24.1 Enoch Ruhigira<sup>1</sup>, Note à son Excellence le président de la République sur les négociations d'Arusha, Kigali, 9 juillet 1992.**

NOTE A SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Objet: Négociations d'ARUSHA.



9/07/92

ARUSHA

K0504391

Monsieur le Président,

J'ai dirigé hier le 8 juillet 1992 en fin d'après-midi une réunion du Conseil du Cabinet constitué des Conseillers. En attendant le procès-verbal détaillé, je voudrais signaler à Votre Excellence les points de vue des participants sur l'un des sujets à l'ordre du jour, à savoir les négociations prévues à ARUSHA à partir de demain, le 10 juillet 1992 entre le Gouvernement Rwandais et le F.P.R.

La réunion a pu apprendre que le Conseil des Ministres n'a traité ce sujet que dans ses grandes lignes, sans se prononcer sur chacun des points politiques qui sont à l'ordre du jour des négociations. Ensuite, l'équipe de négociation technique n'a pu jusqu'à présent rencontrer le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour une harmonisation des vues. Enfin, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération est déjà parti avec la délégation du Premier Ministre, ignorant superbement votre recommandation de retarder son départ en vue d'une concertation avec tous les niveaux concernés sur la position à tenir face au FPR qui ne fera aucun cadeau.

De là, la réunion a conclu que la préparation de ces négociations, aussi bien sur le plan technique que sur le plan politique, a été sommaire. Il s'en suit que le négociateur attitré, en l'occurrence le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, s'est quelque peu lancé à l'aventure, d'où le risque, s'il n'y regarde de près, de prendre des engagements susceptibles d'avoir des implications inattendues dans l'opinion nationale, par exemple le rejet massif, la divergence ou la division, etc. C'est ce qui est à craindre de la Déclaration que compte faire le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération à l'ouverture des négociations.

.../...

<sup>1</sup> Directeur de cabinet du Président Juvénal Habyarimana.

En considération de ce qui précède, la réunion  
a recommandé ce qui suit:

K0504392

- 1°. Dès le retour du Premier Ministre, Votre Excellence pourrait entrer en contact avec lui pour lui faire sentir cette situation, et harmoniser Vos vues et, le cas échéant, donner des directives claires au Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, de façon à ce que tout l'Exécutif soit sur la même longueur d'onde.
- 2°. Une attention toute particulière doit être attirée sur le rôle des observateurs et comment les utiliser, surtout qu'ils viennent d'horizons divers: les pays voisins y compris le KENYA, l'OUA et les Occidentaux (France, USA et Belgique). L'on ne peut ignorer que le FPR a pas mal de sympathisants et d'appuis parmi les observateurs (Uganda, Burundi, Secrétaire Général de l'OUA). Maintenant qu'il a été convenu qu'ils doivent participer aux négociations, contrairement à Paris où ils étaient dans l'antichambre et les coulisses, il se pose le problème du niveau de participation. Les négociations doivent-elles être élargies à tous sans exception ou à certains d'entre eux seulement? Dans ce dernier cas, comment opérer la sélection, sur base de quels critères? Devraient-ils plutôt rester tous en marge des débats ou participer à certaines séances? Comment les occuper pour qu'ils n'aient pas l'impression d'être inutiles? Voilà le genre de questions qui se posent.
- 3°. Il est souhaitable que Votre Excellence attire l'attention du Premier Ministre sur la nécessité de Vous tenir constamment informé, puisqu'il apparaît que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a tendance à privilégier le Premier Ministre dans la communication de l'information.
- 4°. Il faut bien réfléchir sur la composition du GOM III, en référence aux sympathies dont jouit le FPR parmi les observateurs.

.../...

5°. Les Etats-Unis insistent sur la Constitution d'une Commission Mixte Gouvernement rwandais-FPR qui serait basée à KIGALI pour la supervision du respect du cessez-le-feu. Toutes les parties prenantes devraient se mettre d'accord sur les contours de ses activités et sur les modalités de fonctionnement.

Telles sont, Monsieur le Président, les vues et recommandations exprimées par la réunion du Conseil du Cabinet sur les toutes prochaines négociations d'ARUSHA au stade actuel.

Ma plus haute considération.

RUHIGIRA Enoch,  
Directeur de Cabinet.



24.2 Note au président de la République rédigée par Juvénal Renzaho (conseiller Affaires politiques) et Enoch Ruhigira (directeur de cabinet) le 30 octobre 1992

Kigali, le 30.10.1992

198

NOTE A SON EXCELLENCE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Un groupe de réflexion composé <sup>KP504552</sup>  
de Messieurs RUMASA Enoch,  
RUMAMPASE Mathieu, RUMYAZESA  
Faustin, RUMYINTA Parabwiza  
et RENZAHO Juvénal s'est réuni  
ce jeudi 29 octobre 1992, dans les  
locaux de la Présidence du MANS,  
pour examiner la situation politique  
qui prévaut dans le pays, et ce,  
en présence de l'Audience que  
Votre Excellence accordera le vendredi  
30 octobre 1992, à Monsieur le Premier  
Ministre :

Le Groupe a été en effet informé  
que vous envisagez de conférer avec  
Monsieur le Premier Ministre, sur  
les négociations d'Arusha, en  
faisant le point sur les accords intervenus  
ainsi que sur les mesures à prendre  
pour leur reprise.

Le Groupe a doublement émis  
l'avis que le Président de la République  
devrait réserver sa prise de position  
sur les négociations d'Arusha.  
Il devrait en effet souhaiter que lui  
soit transmis au préalable, le rapport  
écrit du négociateur du Gouverne-  
ment rwandais pour fixer sa position.

2.

De l'avis du Groupe, le Président de la République devrait signaler au Premier Ministre que des indices sérieux l'amènent à avoir des appréhensions que le négociateur a outrepassé son mandat et ses pouvoirs. Il est dès lors nécessaire qu'il présente son rapport par écrit et qu'il ait l'occasion de le commenter pour discuter ses appréhensions et si besoin recevoir de nouvelles directives.

K0504553

Il peut être imaginé que le Premier Ministre souhaitera demander au Chef de l'Etat de convoquer une réunion regroupant les 5 partis signataires du Protocole d'Entente ayant permis la formation de l'actuel gouvernement. Le Président de la République lui répondra que c'est cela qu'il a voulu faire, en les invitant à la rencontre de tous les 16 partis politiques. Il regrettera que ces partis et même le Premier Ministre ont boycotté cette rencontre. Le Premier Ministre sera informé que le Chef de l'Etat a dévalisé par la pratique d'exclusion de certaines forces politiques, pratique à tout le moins antidémocratique.

Le Président de la République informera toute fois le Premier Ministre qu'il envisage d'inviter les 5 partis membres du Gouvernement à une réunion qu'il présidera pour débattre de tous les problèmes politiques, notamment des négociations d'Arusha et de la mise en place des institutions de la période de transition.

x

x x

Ayant ainsi exprimé son avis sur la rencontre du 30.10.1992 entre le Président de la République et le Premier Ministre, le Groupe de Réflexion a même un débat sur les mesures à prendre pour mettre à profit la suspension des négociations d'Arusha pendant les 2 prochaines semaines. Il convient de signaler que le camp du Président en est l'initiateur relayé par le FPR, alors que le camp du Premier Ministre se veut bon de piloter ces négociations sans tenir compte des responsabilités de son partenaire au gouvernement le MARS et encore moins.

4.  
 d. autres forces politiques nationales.  
 Le Président de la République  
 et son parti le MANS sont donc  
 crédités d'avoir provoqué la suspension  
 des négociations, pour raisons  
 de consultations et de directives,  
 permettant de recourir le consensus  
 interne le plus large possible.

Mais, il est permis de savoir  
 - toute l'opinion nationale et  
 internationale est aux aguets  
 pour juger le Président de la République  
 sur ce terrain - de quelle façon  
 le Chef de l'Etat apportera du  
 nouveau souffle aux négociations  
 et effacera le spectre du blocage,  
 attendu que les points d'accord  
 qui auront été paraphés au préalable  
 seront défavorables à lui-même  
 et au MANS -

x

x x

Le Groupe de réflexion s'est  
 penché sur ces questions. Après  
 un débat y relatif, ses membres  
 trouvent que la meilleure façon  
 de répondre à ces interrogations  
 est de réunir rapidement les  
 5 partis membres du Gouvernement  
 à leur demande ou à l'initiative  
 du Chef de l'Etat.

- A cet effet, le Groupe de Réflexion a exclu que :
- le Président de la République siège avec les partis le temps nécessaire pour épuiser le débat
  - le Président de la République ouvre les débats et laisse les partis s'entendre dans une discussion stérile

Le Groupe de Réflexion est d'avis que le Chef de l'Etat peut mutatis mutandis rééditer le protocole qui a permis la mise en place de la commission de contact qui a facilité la formation de l'actuel gouvernement.

Après avoir prononcé son discours d'ouverture et écouté les représentants des partis, le Président de la République annoncerait sa suggestion d'une commission de « FACILITATEUR ».

- Puis, de l'avis du Groupe de Réflexion le Président de la République demanderait à l'assistance de :
- définir leur cadre de travail
  - définir comment associer les autres partis à la réflexion sur le déroulement ultérieur des négociations d'Orsha
  - lui faire part de ses idées sur

6.

K0504557

la personne devant assurer la direction des débats.

Il ou devrait s'attendre à ce que certains partis demandent au Président de la République de continuer à diriger les débats. Il devrait se résuser.

D'autres partis devraient proposer que le Premier Ministre accepte cette mission. Le MANS devrait à son tour le résuser, lui qui n'a pas su rallier les tendances au Gouvernement. Du reste, le MSA ne pourrait piloter les négociations d'Arusha et ce débat.

C'est donc à ce stade que serait avancée l'idée du "facilitateur" après un débat y relatif qui à coup sûr ne débouchera pas sur une proposition concrète, le Président de la République prendrait l'assistance de court en lui suggérant le "facilitateur", en la personne de :

- Pasteur TWAAGAYESU Michel
- Mgr. NTIHINTUAWA Thaddée
- Mgr. MISASE Augustin

Il s'entend que des contacts aient lieu du Nuncio Apostolique et des

intéressés auraient été pris soigneusement pour recueillir leur consentement. Il a été relevé que peut-être le Vatican pourrait ne pas autoriser les 2 Evêques à accepter cette charge. Il a été relevé que celle-ci n'équivaut pas à la direction d'une conférence nationale et qu'il s'agit simplement d'une mission des bons offices pour le retour à la paix dans le pays, justification à laquelle le Vatican ne ralliera à rien pas douter.

Les 3 personnalités travailleraient collégialement. Il y aurait un Président parmi eux. Un Secrétariat et un budget devraient être mis à leur disposition.

Après des recherches sur d'autres personnalités, le Groupe de Réflexion a trouvé que ces 3 personnalités ont l'ascendant suffisant pour réunir le consensus autour d'eux. Il s'entend qu'ils doivent être préparés au préalable à relever les défis inhérents à cette mission.

L'assistance devrait déterminer le mandat du Facilitateur. De l'avis du Groupe de Réflexion, ce mandat serait le suivant :

8.

- Partage des pouvoirs avec le FPA et mise en place:
  - de l'Assemblée nationale de Transition
  - du Gouvernement de Transition
  - de la Cour Suprême
- Fonctionnement des institutions issues de la nouvelle entente entre les partis agréés au Rwanda et appelés à participer au gouvernement de Transition et des négociations d'Arusha avec le FPA. En fait, il s'agirait de la conclusion d'un nouveau Protocole d'Entente devant remplacer celui du 7.4.1992 et qui notamment balayerait le spectre de la décision des  $\frac{2}{3}$ .

x x

Le Groupe de Réflexion pense que ce Facilitateur issu du milieu interconfessionnel sera crédible et permettra de contourner le ministre NDUKURUKUNDA qui manque cruellement des qualités d'un envoyé de l'Etat - et non d'un parti - au sein que le blocage au sein du Gouvernement.

Le Groupe de Réflexion est d'avis que fort du consensus obtenu au sein des partis, le

Facilitateur pourrait poursuivre sa mission auprès du RPR à Arusha ou à Bruxelles, pour autant qu'un budget soit mis à sa disposition pour ce faire.

Le Groupe croit que le Facilitateur pourrait obtenir du RPR l'envoi d'une délégation au Rwanda pour continuer les discussions. Comme pour le COMV, les assurances de sécurité seraient données avec l'aide des observateurs.

Enfin, il faudrait ménager ceux-ci ainsi que le Facilitateur pour éviter toute susceptibilité. Il faudrait choisir le bon moment pour les informer de l'implication d'un facilitateur rwandais dans le processus de négociation.

x x x

Le Groupe de Réflexion pense que parallèlement à tout cela, il importe que les négociations

id. Anusha soient analysées, indépendamment du Rapport du Dimitrie NOULINZIA, pour dégager :

- les conclusions acceptables
- les conclusions inacceptables
- les abus commis par la délégation en outre passant le mandat reçu
- les avis sur les points encore en discussion.

Le Groupe de Réflexion pense qu'il sera difficile de revenir sur certaines conclusions si importantes qui changent le dispositif de la Constitution. Tel est notamment le cas des pouvoirs retirés au Président de la République au profit du Premier Ministre.

Enfin, le Groupe de Réflexion pense que le camp du Président de la République doit :

- insister haut et fort sur les dangers de l'exclusion des autres formations politiques du processus de transition
- insister tout autant sur les élections, seule voie démocratique légitimant tout détenteur du pouvoir

À cet effet, un calendrier strict doit être élaboré.

- En cas de non organisation, disponibiliser un faisier de solutions de rechange pour la mise en place de l'Assemblée Nationale de Transition, du Gouvernement de Transition et de la Cour Suprême.

x

x x

Le Groupe de Réflexion souhaiterait connaître vos instructions au regard de la présente note, car il se propose, à moins de décision contraire de votre part, de poursuivre son débat en la matière.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre plus haute considération.

Jérémy RENZANO  
Conseiller - Affaires Politiques  
Rapporteur

Enoch LOUISIER  
Vice-Président de Cabinet

**24.3 Lettre d'Enoch Ruhigira, directeur de cabinet du président Juvénal Habyarimana, à Dismas Nsengiyaremye, Premier ministre sur les négociations d'Arusha du 30 décembre 1992**

/SAF.E./  
REPUBLIQUE RWANDAISE  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
CABINET DU PRESIDENT

Kigali, le 30 décembre 1992  
N° 1737/01.10

K0504706

Son Excellence Monsieur le  
Premier Ministre  
K I G A L I.

Objet : Négociations  
d'ARUSHA.

Monsieur le Premier Ministre,

Le Président de la République me charge de vous informer que les communications avec le Chef de la délégation rwandaise aux négociations d'ARUSHA ne lui permettent malheureusement pas d'avoir les renseignements appropriés sur ces négociations et que certaines positions sont prises sans consultation aucune, avec le Conseil des Ministres et sans qu'il en soit lui-même informé.

Il voudrait rappeler son souci constant qu'il vous a par ailleurs déjà exprimé, lors de vos rencontres hebdomadaires, de voir l'accord de paix à signer à ARUSHA, garantir au peuple rwandais, une paix réelle, le retour des déplacés de guerre dans leurs biens et le règlement définitif du problème des réfugiés rwandais, étapes indispensables pour une véritable réconciliation nationale, sans rancœurs, pour que le peuple rwandais consacre ses énergies à la reconstruction et au développement du pays.

Pour ce faire, le Président de la République estime que l'on doit favoriser à tout prix, le dialogue, le sens du compromis avec toutes les forces politiques du pays, sans exclusion. Le Gouvernement Rwandais doit à cet effet s'assurer que cet accord emportera l'adhésion de la grande majorité du peuple rwandais. Dans le cas contraire, les négociations auraient raté le tournant historique dans lequel notre pays se trouve.

C'est pourquoi le Président de la République vous demande de tenir compte de l'arbitrage qu'il a fait dans l'intérêt supérieur du pays et après consultation,

L'aventure des négociateurs d'ARUSHA et encore moins autoriser la signature d'Accords dont le contenu est déjà contesté par une bonne partie de l'opinion nationale.

Le Chef de l'Etat vous prie de favoriser la consultation intense entre les partis et de donner au Conseil des Ministres, l'occasion de prendre position sur les orientations à donner à la délégation, sur base de ces consultations.

Le Conseil des Ministres devrait être informé régulièrement du déroulement des négociations et des nouvelles propositions faites par la délégation au nom du Gouvernement, pour opérer les rectifications à temps et ajuster son mandat.

Le Président de la République vous réitère sa constante disponibilité pour faire triompher toute solution basée sur le dialogue franc sans exclusion et visant essentiellement la réconciliation nationale et une paix solide dans le pays.

Le Président de la République rappelle que le dialogue sans exclusion, le sens du compromis et la tolérance, sont des vertus que nous devons cultiver et garder, si nous voulons réussir le multipartisme et la démocratie au Rwanda et assurer au peuple rwandais, un plein épanouissement, favorable à son développement.

Le Chef de l'Etat vous exprime sa conviction qu'ainsi menées, les négociations d'ARUSHA seront couronnées de succès, marquées qu'elles auront été, par la prise en compte de tous les intérêts des partenaires et par la détermination de faire oeuvre utile et durable.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Copie pour information à :

- Monsieur le Président du Conseil National de Développement  
K I G A L I.
- Monsieur le Ministre (TOUS)  
K I G A L I.
- Messieurs les Présidents des

RUHIGIRA Enoch,  
Directeur de Cabinet.



## 24.4 Démenti du directeur de cabinet à la Présidence de la République sur la déclaration radiodiffusée du ministre Pascal Ndengejeho les 10 et 11 janvier 1993

REPUBLIQUE RWANDAISE  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
CABINET DU PRESIDENT.

Kigali, le 11 janvier 1993

10505744

~~10503744~~

44

DEMENTI DU DIRECTEUR DE CABINET A LA PRESIDENCE  
DE LA REPUBLIQUE SUR LA DECLARATION RADIODIFFUSEE  
DU MINISTRE PASCAL NDENGEJEHO LES 10 ET 11 JANVIER  
1993.

Les propos tenus à la Radio par le Ministre de l'Information sont pleins de mensonges, surtout ce qu'il a dit sur Son Excellence le Président de la République. Ce qui est très étonnant, c'est qu'il affirme avoir dit cela en tant que porte-parole du Gouvernement. Je trouve donc nécessaire de démentir certains de ses propos en rapport avec mes compétences. Cette façon du Ministre NDENGEJEHO de diffuser l'information montre suffisamment au peuple rwandais le problème grave que rencontre le Gouvernement dans son fonctionnement; ce qui est la source des problèmes que nous rencontrons dans les négociations d'Arusha.

1° Le Ministre de l'Information a déclaré que, lorsque le Président de la République est allé rencontrer Son homologue tanzanien, Il a convaincu la Tanzanie de jouer un rôle important dans les négociations d'Arusha. Et le Ministre d'ajouter que les Rwandais n'ont jamais été informés du déroulement et des résultats de cette rencontre. Il a affirmé que cela avait été le cas lors de la rencontre à Bujumbura des Présidents HABYARIMANA et MUSEVENI.

Les auditeurs de Radio Rwanda se rappellent que le Président de la République était accompagné de journalistes dans ces rencontres. Et ces derniers ont chaque fois demandé à Son Excellence le Président de la République les résultats de ces rencontres qu'ils ont diffusés à la Radio Nationale.

.../...

- 2 -

La rencontre de DAR-ES-SALAAM a été couronnée par la Conférence de presse du Président MWINYI à l'aéroport où Il accompagnait Son homologue rwandais. Or, le Président MWINYI n'a jamais tenu les propos que tient le Ministre NDENGEJEHO, tout comme les Présidents MWINYI et HABYARIMANA ont informé les délégations qui les accompagnaient des résultats de Leur rencontre. Ils n'ont jamais dit ce que le Ministre de l'Information affirme. Une autre précision, c'est qu'après ces rencontres, le Président de la République Rwandaise a prononcé un discours, le 1er décembre, dans lequel Il a donné des points de vue et des instructions concernant les négociations et ce, en tenant compte de Sa rencontre avec le Président MWINYI. Le Premier Ministre a été informé de tout cela dans la lettre n° 1605/01.10 du 1er décembre 1992.

2° Quant à la rencontre de Bujumbura, elle a été sanctionnée par un communiqué qui a été signé conjointement par les Présidents HABYARIMANA et MUSEVENI. Le contenu de ce communiqué a été diffusé à l'intention du peuple rwandais. Cela s'ajoutait à l'interview que le Président de la République avait accordée à un journaliste de l'ORINFOR et qui a été diffusée à la Radio, pour que le peuple rwandais soit informé des objectifs et des résultats de cette rencontre.

Dans la lettre n° 020/01.10 du 9 janvier 1993, le Premier Ministre a été informé des résultats de cette rencontre.

3° Le Ministre de l'Information a déclaré que si le Président de la République a autorisé le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération à aller dans les négociations, c'est qu'Il était conscient de la mission qu'Il lui confiait et Il a accepté que le Ministre poursuive les négociations même après l'expiration du mandat qu'il avait reçu.

Il est vrai que le Président de la République a accepté que le Ministre NGULINZIRA représente le Rwanda dans les négociations d'Arusha - négociations qui doivent ramener la paix et mettre fin à la guerre - puisqu'Il soutient la paix. Mais cela veut dire que le délégué doit respecter les instruc-

Je cite entre autres la lettre n° 1583/01.10 du 26 novembre 1992 demandant le rapport d'activités du Ministre, ainsi que la lettre n° 1582/01.10 du 26 novembre 1992 demandant au Premier Ministre ce que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération devait présenter au nom du peuple rwandais sur les questions qui restaient à débattre dans les négociations d'ARUSHA. Je peux citer également d'autres instructions contenues dans les lettres adressées au Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération les 26 et 31 décembre 1992, ainsi que les lettres que le Président de la République a envoyées au Premier Ministre le 1er décembre 1992, le 30 décembre 1992 et le 7 janvier 1993. Dans toutes ces lettres, le Président de la République a donné au Ministre NGULINZIRA des instructions comme quoi les négociations doivent aboutir à un accord de paix véritable et à la réconciliation de tous les Rwandais.

Quant à la prolongation de la durée de la mission du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération à Arusha, le Ministre NDENGEJEHO passe sous silence le fait que la lettre n° 01.10/1738 envoyée le 31 décembre 1992 au Ministre NGULINZIRA avec copie pour information au Premier Ministre et à tous les autres Ministres, contient des instructions claires du Président de la République. Voici le contenu de cette lettre :

- Le Président de la République accepte de prolonger la durée de la mission de la délégation rwandaise dans les négociations d'Arusha comme vous le Lui avez demandé.
- Il souhaite toutefois que vous L'informiez des questions que vous débattiez actuellement et de celles qui feront l'objet des discussions jusqu'au 5 janvier 1993.
- Le Président de la République se préoccupe de savoir si ces problèmes ont été bien étudiés par le Gouvernement et s'il a pris position.
- Le Président de la République vous rappelle que le fait de prolonger la durée de votre mission ne signifie pas qu'Il

Dans la lettre n° 08/01.10 du 7 janvier 1993 adressée au Premier Ministre, le Président de la République a souhaité que la signature du protocole d'accord soit différée pour que le Président de la République puisse d'abord en être informé et que le Gouvernement puisse l'entériner, afin que sa mise en application ne se heurte pas à des divisions.

Le Ministre NDENGEJEHO devrait plutôt dire au peuple rwandais que les instructions du Président de la République n'ont pas été respectées.

4° Et le Ministre de l'Information de déclarer ceci : " le Premier Ministre a demandé que le problème des négociations d'Arusha soit étudié et on le lui a refusé ". Je dois dire que j'ai toutes les propositions du Premier Ministre concernant l'ordre du jour des Conseils des Ministres. Aucune d'entre elles n'a demandé que ce problème soit examiné. Par contre, dans la lettre n° 1737/01.10 du 30 décembre 1992 envoyée au Premier Ministre avec copies pour information à tous les Ministres, le Président de la République, après avoir constaté que certaines décisions sont prises à Arusha sans en être informé et sans l'avis du Conseil des Ministres, a donné les instructions au Premier Ministre d'étudier ce problème au Conseil des Ministres pour savoir l'état d'avancement des négociations et donner des orientations nécessaires avant qu'il ne soit trop tard. Vendredi dernier, le 8 janvier 1993, ce problème a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil des Ministres. Tout le monde a été étonné par le communiqué adressé au peuple rwandais par le Ministre porte-parole du Gouvernement. C'est vraiment honteux de dire que ce problème a été longuement débattu et de cacher les résolutions prises à ce propos. Et de voir que, un jour après, un accord suspecté par une partie de la population est signé sans que les Ministres soient informés de son contenu !

.../...

K0505748

~~K0503748~~

- 5 -

5° Je pense que le rôle du porte-parole du Gouvernement devrait être mieux défini, sinon la façon dont cette fonction est actuellement exercée n'est pas claire et engendre des mensonges. Normalement, le porte-parole du Gouvernement doit dire ce que le Conseil du Gouvernement a étudié, au lieu de dire ce qu'il veut, et ne doit surtout pas prendre partie. C'est dommage que la partialité soit de mise, et cela s'est répété plusieurs fois. C'est vraiment dommage de voir un Ministre inventer des histoires pour montrer sa partialité, alors que ces mensonges ne nous aident en rien quant aux problèmes que le pays traverse.

Le Directeur de Cabinet à la  
Présidence de la République,

Enoch RUHIGIRA.



**24.5 Lettre d'Enoch Ruhigira, directeur de cabinet du président Juvénal Habyarimana, à Dismas Nsengiyaremye, Premier ministre sur la poursuite des négociations d'Arusha du 26 janvier 1993**

K0503780

*NA Ent*

REPUBLIQUE RWANDAISE  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
CABINET DU PRÉSIDENT

Kigali, Le 26 Janvier 1993  
N° 077/01.10

Son Excellence Monsieur  
le Premier Ministre,  
K I G A L I.

Objet: Poursuite des  
négociations  
d'Arusha

Monsieur le Premier Ministre,

Son Excellence Monsieur le Président de la République a bien reçu votre lettre n° 050/02.0 du 24 Janvier 1993. Il me charge de vous communiquer ce qui suit :

1. Vous faites référence, dans votre susdite lettre, au Protocole d'Entente du 7 Avril 1992 entre les partis politiques participant à l'actuel Gouvernement. Il se félicite de ce que vous pouvez encore y trouver la légitimation de l'action du Gouvernement et tout particulièrement celle du Premier Ministre.
2. Dans cette logique, Il vous encourage à lire en entier ce Protocole d'Entente et l'appliquer dans sa globalité.

Le Chef de l'Etat vous invite à considérer tout spécialement le préambule de ce Protocole qui précise que la "cogestion de la période de transition implique une entente harmonieuse entre le Président de la République et le Gouvernement à former et non le transfert du pouvoir présidentiel à ce Gouvernement".

Le Président de la République vous rappelle par ailleurs les dispositions de l'article 2 dudit Protocole d'Entente par lequel "les partis signataires s'engagent à respecter la Constitution du 10 Juin 1992".

Il vous réfère à l'article 7 du même Protocole qui indique le mode de prise de décisions au sein du Conseil des Ministres. Tous les partis signataires, et par voie de conséquence le Premier Ministre actuel qui a participé activement à la négociation de ce Protocole d'Entente, doivent respecter les engagements y contenus et non seulement s'y référer lorsqu'il favorise leurs intérêts.

L'article 8 de ce Protocole stipule que les Ministres et le Premier Ministre sont responsables devant le Président de la République, et ce, conformément à l'article 54 de la Constitution.

3. Bien plus, en son article 56, la Constitution dispose que "le Premier Ministre, les Ministres et Secrétaires d'Etat sont solidaires du Président de la République".
4. Voulant promouvoir les conditions d'entente et de solidarité, le Chef de l'Etat a pris l'initiative de rencontres hebdomadaires avec vous-même, pour harmoniser les positions et rechercher ensemble les solutions aux problèmes. Le Président de la République voudrait que vous accordiez davantage d'importance à cette concertation et que vous vous employiez à mettre en application des décisions qui sont convenues dans ce cadre.
5. Le Président de la République a salué les engagements que vous avez pris en acceptant la charge de Premier Ministre. Le passage ci-après de votre Discours-Programme du 16 Avril 92 doit réellement guider votre action et celle du Gouvernement.

<< Le fonctionnement harmonieux d'un Gouvernement multipartite dans un cadre de transition démocratique exige de tous les membres de l'équipe gouvernementale une conduite répondant à des normes particulières qui doivent être définies au départ.

La primauté de l'intérêt national doit être le seul guide de l'action gouvernementale. La réussite du processus de transition démocratique exige donc que le Premier ministre et chaque Ministre soient convaincus qu'ils sont avant tout membres du Gouvernement avant de se sentir comme membres d'un parti politique dont les méthodes de travail et le programme politique peuvent être éloignées de ceux du Gouvernement. C'est pourquoi la recherche constante du consensus politique sera la procédure normale de prise de décision.

Le respect du principe de la solidarité gouvernementale est la condition sine qua non du bon accomplissement de la mission aux partis politiques.

Chaque membre de l'équipe gouvernementale veillera dans le cadre de l'accomplissement des missions assignées à son département, à travailler avec la plus grande ardeur, dans la rigueur et l'abnégation en étant conscient du fait que la période actuelle est assurément la plus critique de l'histoire de notre pays>>.

6. Le Chef de l'Etat constate que cette dynamique qui vous animait cède de plus en plus le pas à l'antagonisme au sein du Conseil des Ministres qui, dès lors, n'ont pas trouvé dans le Chef du Premier Ministre, le trait d'union et la conciliation.

7. Cet esprit continue malheureusement de marquer les débats du Conseil des Ministres sur un dossier aussi important que celui relatif aux négociations d'Arusha pour le retour à la paix au Rwanda.
8. Le Président de la République regrette que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ait conduit les dernières négociations d'Arusha dans un esprit partisan et en dehors de l'esprit du protocole d'entente du 07 Avril 1992. Il a refusé délibérément, malgré les différents rappels, d'associer le Gouvernement aux différentes positions qu'il a prises à Arusha en son nom et le Chef de l'Etat étant chaque fois mis devant le fait accompli. Aujourd'hui, le Gouvernement se trouve divisé quand aux conclusions de ces négociations.
9. Le Président de la République n'ose pas croire qu'en négociant à Arusha le transfert du pouvoir pendant la période de transition, contrairement au Protocole d'Entente du 7 Avril 1992, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ait pu, à défaut d'en recevoir le mandat du Conseil des Ministres, avoir agi de la sorte sur instruction du Premier Ministre.
10. En revanche, le Chef de l'Etat regrette d'avoir dû conclure à l'insubordination du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération à son égard, insubordination du fait que ce ministre n'a pas respecté les instructions qu'il lui a transmises par les voies appropriées.
11. Il revient au Président de la République que la dernière réunion du Conseil des Ministres, tenu le samedi 23/01/1992, n'a pas pu se mettre d'accord sur le renouvellement du mandat donné au Ministre NGULINZIRA compte tenu de ses prestations antérieures. Cette crise de confiance en la capacité de ce Ministre de négocier au nom de tout le Gouvernement ne permettrait pas aux négociations d'Arusha d'aboutir à des accords applicables et capables de ramener la paix et la réconciliation nationale.

La situation actuelle montre par ailleurs que même une partie importante de l'opinion nationale dénonce la façon dont les négociations ont été menées sans se soucier de la recherche d'un consensus qu'on était prêt d'atteindre, au moment où, malgré les instructions du Chef de l'Etat, l'on a précipité la signature du Protocole d'Accord le 9 Janvier 1993.

12. Le Président de la République reste soucieux de maintenir la dynamique des négociations d'Arusha pour un retour rapide de la paix dans le pays. Il vous demande à votre tour ne pas entraver cette dynamique en vous y opposant pour des raisons partisans.

13. La renégociation de certaines dispositions des Accords signés s'avère incontournable - à titre d'exemple l'article 21 du Protocole d'Accord du 30 Octobre 1992 et les articles 55, 56, 58, 62, 63 et 86 du Protocole du 9 janvier 1993 - d'une part comme étant la conséquence des comportements ci-dessus décrits et d'autre part, pour répondre aux soucis exprimés par une partie de l'opinion nationale et internationale.

Pour cela, et suite au désaccord persistant au sein du Conseil des Ministres, le Chef de l'Etat a pris, dans l'intérêt supérieur de la Nation et conformément à l'article 44 de la Constitution, la responsabilité de charger le Ministre de la Défense, en la personne du Dr James GASANA, par ailleurs compétent pour le sujet sur l'intégration des Forces Armées et ayant accompli sur ce sujet de missions d'exploration à l'extérieur notamment au NICARAGUA, de conduire la délégation rwandaise qui doit regagner Arusha sans plus tarder.

14. Etant membre du Gouvernement, le Ministre GASANA a relativement suivi l'évolution des phases antérieures des négociations. Par ailleurs, il est parfaitement au courant des positions issues des étapes de préparation technique des sujets qui vont être discutés et restera en contact permanent avec vous-même, le Gouvernement et le Chef de l'Etat.
15. Le Président de la République m'a chargé d'attirer votre attention sur le fait que, même durant la transition, chacun doit respecter l'autorité de chaque Institution telle que reconnue par la Constitution, la loi et les autres textes réglementaires.

A cet effet, Il vous rappelle qu'à leur stade actuel, les protocoles signés à Arusha ne sont pas encore entrés dans leur phase d'exécution. C'est dire que le fonctionnement des institutions de notre pays reste régi par la Constitution. De même, en ce qui concerne le Gouvernement, le Protocole d'Entente du 9 Avril 1992 constitue la référence en la matière.

16. Le Chef de l'Etat souhaite que Vous poursuiviez les contacts au sein du Conseil des Ministres pour trouver dans la négociation, les éléments de correction des dispositions contestées contenues tout particulièrement dans le Protocole d'Accord du 9 Janvier 1993. Enfin, le Président de la République m'a prié de vous confirmer son entière disponibilité pour examiner dans la concertation, tout problème qui se poserait à vous dans l'exercice de vos fonctions. Il vous encourage à ne pas fuir le dialogue, à favoriser le consensus et la collégialité au sein du Gouvernement et à respecter la teheur des engagements que vous prenez dans les différentes consultations avec Lui.

K0503784

5

17. Pour ce qui est des opérations de maintien de l'ordre, le Chef de l'Etat estime que l'absence momentanée de la personne du Ministre, n'enlève pas à l'ensemble du Département ses capacités opérationnelles.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Enoch RUHIGIRA  
Directeur de Cabinet



C.P.I. :

- Monsieur le Président du Conseil  
National de Développement  
K I G A L I.
- Madame, Monsieur le Ministre (Tous)  
K I G A L I.
- Madame, Monsieur le Président du  
Parti Politique (Tous)  
K I G A L I.

24.6 Lettre de rappel à Kigali de Boniface Ngulinzira du 16 juin 1993

REPUBLIQUE RWANDAISE



RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
GABINET DU PRESIDENT

K0504006

Kigali, le 15. JUN. 1993

N° 632 /01.10

Ref. N° :

Annexé :

Objet :

Rappel à KIGALI pour  
consultations sur l'Accord  
de Paix avec le F.P.R.

Monsieur BONIFACE NGULINZIRA  
Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération  
KIGALI

Monsieur le Ministre,

Mon Excellence Monsieur le Président de  
la République me charge de vous informer qu'il vous rappelle à KIGALI,  
en consultations, pour que, conformément à la décision du Conseil des  
Ministres, en date du 11 juin 1993, vous puissiez exposer devant le  
Gouvernement qui vous a mandaté et devant le Conseil National de  
Développement, le contenu de l'Accord de Paix avec le F.P.R., et ce,  
préalablement à sa signature.

Le Chef de l'Etat vous précise qu'il est  
disponible pour la signature de cet Accord, au courant de la semaine  
commençant le 21 juin 1993, aussitôt que ces consultations inté-  
rieures auront pris fin.

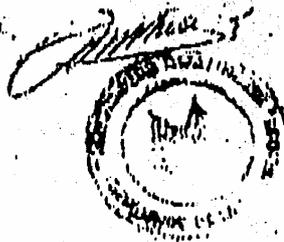
Vous êtes en conséquence prié de prendre  
les dispositions appropriées pour arriver à KIGALI, le plus rapidement  
possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,  
l'assurance de ma très haute considération.

Copie pour information à

- Monsieur le Président du C.N.D.  
KIGALI
- Monsieur le Premier Ministre  
KIGALI
- Madame, Monsieur le Ministre (Tous)  
KIGALI

MUHIZRA Enock  
Directeur de Cabinet.



## 24.7 Lettre du bureau exécutif du MRND au président de la République sur la candidature de Dismas Nsenziyaremwe au poste de Premier ministre du 12 juillet 1993

Kigali, le 12/07/1993.

K0504019

Objet:

- Candidature du Dr. Dismas NSENGIYAREMWE au poste de Premier Ministre.

Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI.

Monsieur le Président,

Comme les autres partis participant au Gouvernement, le M.R.N.D. a rejeté la candidature du Dr Dismas NSENGIYAREMWE au poste de Premier Ministre du Gouvernement de transition à base élargie. Beaucoup de motifs sont à la base de cette décision. La présente note expose les principales raisons, afin que la position du M.R.N.D. soit claire à ce sujet.

1° Le refus de dialoguer avec les forces politiques.

Le Parti M.R.N.D. n'a cessé de dénoncer le fait que le 1er Ministre n'a jamais voulu mener le dialogue dans le cadre d'un gouvernement de coalition. Il a manifesté ce refus de plusieurs façons :

- Contrairement au Protocole d'Entente du 7 Avril 1992, le Dr NSENGIYAREMWE n'a pas su assurer la solidarité entre les membres de son équipe.
- Au contraire certains ministres ont été persécutés et marginalisés.
- Le 1er Ministre n'a jamais cherché le consensus.
- Cette attitude a entraîné une volubaine correspondance entre lui et certains Ministres qui n'ont cessé de dénoncer certaines décisions délibérément déformées ou prises sans discussions. En effet, préoccupé d'imposer son pouvoir personnel, le Dr NSENGIYAREMWE est allé jusqu'à sacrifier l'exécution fidèle du programme Gouvernemental annoncé le 16 Avril 1992.
- Pour couvrir ses propres manquements, il a toujours rejeté la responsabilité sur les autres, allant jusqu'à engager des luttes stériles, soit avec les Ministres, soit avec les Partis Politiques et même avec le Président de la République.

b) La conduite des négociations d'ARUSHA.

Il a toujours réclaté que les négociations soient menées dans la transparence, la paix étant une affaire de tout le peuple rwandais et non une chasse gardée du 1er Ministre et du Ministre des Affaires Etrangères. Cette attitude négative a été à la base de plusieurs contradictions qu'on relève dans les différents protocoles, parce qu'au lieu de se conformer aux décisions du Conseil, le Premier Ministre a orienté les négociations à sa façon. Les exemples abondent :

- Pendant que le Conseil des Ministres rappelait le Ministre des Affaires Etrangères pour donner de plus amples explications sur l'état des négociations, le Premier Ministre l'a chaque fois invité à signer précipitamment, indulgent même l'opinion en erreur, en prétextant des ennemis imaginaires à la paix.
- Le partage des portefeuilles avec le FPR, qui devait se faire après concertation avec les partis politiques a été l'affaire du seul 1er Ministre et de son Ministre des Affaires Etrangères. Le résultat est que même maintenant certaines forces politiques doutent de l'applicabilité de certaines dispositions de ces protocoles. En effet, ni les partis, ni la commission ad hoc n'ont jamais été consultés alors que l'information et la consultation constituaient une meilleure garantie pour que toutes les forces politiques cautionnent les Accords d'Arusha.

2) L'Incapacité d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

La sécurité des personnes et des biens, est une priorité pour tout gouvernement. Pour l'assurer d'une façon efficace, cela commence par la prévention. Qui dit prévention dit renseignement. Il est regrettable que les services de renseignements qui rappellent le, dépendent directement du 1er Ministre n'aient pas pu jusqu'à présent, contribuer de façon tangible, à prévenir les troubles et le terrorisme qui ont secoué la quasi-totalité des préfectures du pays. Rien d'étonnant à cela puisque les moyens que devaient utiliser ces services sont consacrés à l'exécution de la politique de désobéissance civile et de violence communément appelée KUBOHOZA, arme politique chère au Dr NSENGIYAREMYE.

3) Incapacité de se placer au-dessus des intérêts partisans.

Le Premier Ministre et les Ministres prêtent serment de servir le Peuple rwandais sans autre considération. Or, malgré plus d'une année à la tête du Gouvernement, le Dr NSENGIYAREMYE n'a pas réussi à se défaire de ses réflexes partisans pour être le 1er Ministre de tous les Rwandais. C'est les services judiciaires et ceux de l'ordre ont été maintes fois handicapés par ses multiples interventions directes.

Monsieur le Président,

K0504021

Le Premier Ministre du prochain Gouvernement de transition devra être un homme de dialogue, d'efficacité et d'une grande souplesse. Ce sont de telles qualités qui assureront la réconciliation entre les Rwandais. Si le Gouvernement futur devait être caractérisé par les divisions semblables à celles du Gouvernement actuel, alors, il faudrait oublier la paix et la réconciliation. C'est pourquoi, le M.R.N.D. estime que le MDR devrait tirer les conséquences des avis du Gouvernement et des partis, pour présenter un autre candidat. Nul ne remet en cause le privilège de ce parti d'occuper le poste de 1er Ministre. Mais, il ne peut imposer à ses partenaires un candidat qui n'est pas à même de conduire la transition vers les élections honnêtes et transparentes, dans la paix et la réconciliation nationale.

Monsieur le Président,

Le M.R.N.D. a été informé que le Conseil des Ministres, en sa séance du 09 Juillet 1993, a souhaité que l'Accord de paix soit signé le 15 Juillet 1993. Le M.R.N.D. soutient fermement cette échéance, tout en invitant le MDR à se soucier de la paix de la Nation et de cesser de s'entêter à présenter une candidature unique, qui n'a pas reçu le consensus des autres partis participant au Gouvernement. Si cette attitude désinvolte du parti MDR devait compromettre la signature de l'accord de paix, ce parti en assumera l'entière responsabilité devant la Nation.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre très haute considération.

H. NGIRUMPATSE  
Président

E. KALEMERA  
1er Vice-Président

F. KABAGEMA  
2e Vice-Président

J. NZIRORERA  
Secrétaire National.

C.I.:

- Partis au Gouvernement (Tous).

## 24.8 La non-reconduction de Dismas Nsengiyaremye au poste de Premier ministre en juillet 1993

Édouard Karemera, déposition, procès Karemera *et alii*, 28 mai 2009, Arusha, TPIR, p. 17-19.

« Agathe Uwilingiyimana faisait partie de la même faction que Faustin Twagiramungu, et cette faction a reçu la préférence du FPR à partir du moment où docteur... docteur Nsengiyaremye Dismas et son groupe au sein du bureau politique du MDR ont approuvé le document qu'il a signé conjointement avec le Président Habyarimana pour rejeter les conclusions de la commission internationale d'enquête. C'était en avril 1993.

Et à partir de ce moment, puisque Nsengiyaremye avait provoqué... avait fait "faire des frais" à ces organisations — entre guillemets — de défense des droits de l'homme, mais qui étaient venues au Rwanda pour renverser le régime de Habyarimana, à partir du moment où Nsengiyaremye avait changé d'avis et avait signé avec Habyarimana pour dire que, quand même, ces complices-là avaient exagéré dans leurs conclusions, ils l'ont rejeté et ils se sont rabattus sur Faustin Twagiramungu qui était président du parti. C'était au mois d'avril.

Alors, Nsengiyaremye, qui faisait la course contre la montre avec comme cavalier Boniface Ngulinzira, qui négociait pour le MDR mais pas pour le Rwanda... Nsengiyaremye, donc, a promis tout au FPR, y compris le Ministère de l'intérieur, pourvu qu'on mette son nom dans les Accords de paix d'Arusha comme le prochain Premier Ministre. Mais, malheureusement, il a fait un mauvais calcul parce qu'il ne savait pas que le FPR l'avait (*inaudible*).

Et quand il a demandé à son Ministre des affaires étrangères, Ngulinzira Boniface, de présenter sa candidature ici... — je ne sais pas si c'est dans cette salle, mais c'est dans ce bâtiment qu'on négociait, moi, je ne suis jamais venu dedans — Ngulinzira a présenté ça à Bizimungu parce que... qui était, à l'époque, le chef de la délégation du FPR.

Bizimungu a communiqué avec ses supérieurs parce que c'était le Hutu de service, Monsieur le Procureur. Bizimungu Pasteur, c'était le Hutu de service du FPR. Tout comme Kanyarengwe, d'ailleurs. Et le FPR a décidé de les saquer "dedans" — il les a saqués — en informant Twagiramungu qui avait le soutien du FPR, en informant Nzamurambaho qui était complice du FPR, en informant Mugenzi. Et ils ont posé le problème en Conseil des ministres : Nsengiyaremye a été "minorisé" parce qu'il n'y avait que lui et Ruhumuliza pour voter pour ça. Les autres, ils ont voté contre. Et on a rappelé Ngulinzira à Kigali pour qu'il s'explique : comment il est venu faire inscrire le nom de Nsengiyaremye dans les Accords sans avoir discuté de la question au niveau du gouvernement.

Boniface Ngulinzira a refusé de rentrer. La question a traîné en longueur jusqu'à ce qu'on se réunisse pour prolonger pour la première fois. C'était fin du mois d'avril, après le 16 avril... peu avant le 16 avril — je veux dire — 93, pour prolonger la transition. On a averti Nsengiyaremye qu'on le laisse négocier, mais qu'il change de comportement, qu'il se comporte comme un homme responsable. Et ce n'est pas ce qu'il a fait, il a continué à "tripoter" jusqu'au mois de juin. Parce qu'on avait prolongé de deux mois seulement.

Le 14 juin... le 14 juin 1993, nous nous sommes réunis... — laissez-moi vous dire, vous avez le temps. Le Président nous a réunis au (*inaudible*), le bureau, tous les partis. J'étais là ; vous, vous n'étiez pas là. Nous avons constaté au niveau de tous ces partis que Nsengiyaremye, non seulement il ne pouvait pas être Premier Ministre du gouvernement de transition à base élargie parce qu'il avait été incapable de gérer le gouvernement non élargi au FPR, mais nous avons constaté, à notre regret, qu'il n'était pas un bon politicien parce que, sachant qu'il a en face de lui Twagiramungu, qui est un animal politique, plutôt que de rester là-bas et de débattre, il a claqué la porte après avoir essayé pendant deux jours de nous imposer la position de son parti. On lui avait même donné une demi-journée de concertation avec le bureau politique du MDR. Et le 16, quand ils sont revenus, ils sont revenus avec la même position, cette fois-ci écrite, en disant : "C'est à prendre où à laisser." Et Twagiramungu, lui, il a pris et il a laissé tomber Nsengiyaremye. C'est comme ça qu'Agathe Uwilingiyimana est devenue Premier Ministre. »